

UN HIVER BIEN REMPLI ET... ÇA CONTINUE !

Assemblée générale annuelle 2026.

Dans ces pages, vous trouverez plusieurs articles d'intérêt portant sur nos projets ainsi que sur divers sujets pouvant toucher, de près ou de loin, les propriétaires de la montagne. Pour être encore mieux informés, nous vous invitons à participer en grand nombre à l'Assemblée générale annuelle, dont l'annonce figure en dernière page.

Tous les propriétaires sont conviés à cette assemblée. Comme il faut être membre en règle pour y participer, ceux qui ne le sont pas encore sont invités à le devenir. Il sera possible d'adhérer ou de renouveler votre cotisation sur place, le soir même, au coût annuel de 30 \$.

Les citoyens des environs et les amis de la montagne peuvent également se joindre à nous et soutenir l'Association du mont Rougemont pour aussi peu que 15 \$ par année.

Tout un hiver 2025-2026 !

Tout un hiver 2025-2026 pour notre nouveau coordonnateur et l'ancien. Outre les rapports à rédiger pour certains projets en cours ou terminés, voilà qu'ils ont pris sur le pouce la responsabilité d'organiser la relance du ski de fond sur le mont Rougemont. Balisage, nettoyage, organisation de l'accueil, beaucoup d'heures dédiées à la création du **Centre de ski nordique de Rougemont** (voir article en page 3).

Une sortie aux oiseaux le samedi 9 mai 2026

Comme l'année dernière, nous offrons une sortie aux oiseaux le samedi 9 mai 2026 en avant-midi (remis au lendemain en cas de mauvais temps le samedi). Il est nécessaire de s'inscrire pour cette activité (maximum 12 personnes). Gratuit pour les membres, 10\$ pour les autres. Nous prenons les inscriptions par courriel à info@montrougemont.org, via de notre site internet ([section événements](#)) ou par téléphone 450 779-2725.



UN IMPORTANT SONDAGE POUR MIEUX SERVIR LES PROPRIÉTAIRES

Le conseil d'administration réfléchi constamment aux meilleures façons d'accomplir notre mission. En outre, il cherche à mieux cerner les besoins afin d'offrir des activités ou des projets voués à répondre le mieux possible aux préoccupations des propriétaires. C'est dans ce contexte qu'est apparu l'idée de réaliser un sondage. Ce sondage peut être complété en ligne, ou par téléphone. Il suffit d'environ 15 minutes pour le compléter. Appelez-nous si vous voulez y répondre par téléphone 450 779-2725. Il est aussi accessible par l'entremise de notre site internet à la rubrique « dernières heures »

[Cliquez ici pour accéder au sondage AMR 2026 : google form / SONDAGE](#)

N'hésitez pas à soutenir les actions de l'Association du mont Rougemont. Une simple adhésion en tant que membre peut faire toute la différence. Consultez notre site internet : www.montrougemont.org pour adhérer via la section « Devenir membre ».

BONNE LECTURE ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES !

Adresse de retour :

Association du mont Rougemont
11, chemin de Marieville,
Rougemont (Québec) J0L 1M0



CAHIERS DU PROPRIÉTAIRE 2025-2027 : UN LÉGER RETARD

Un cahier du propriétaire présente les caractéristiques propres à une propriété, notamment la topographie et la composition des peuplements forestiers. Il est accompagné de cartes et d'images, ainsi que de recommandations concernant les zones sensibles. Le propriétaire est invité à en prendre connaissance, particulièrement lors de la remise en main propre du document. Il est aussi invité à signer une déclaration attestant qu'il a bien reçu son cahier et qu'il entend tenir compte des recommandations qui y figurent.

Les visites sur le terrain se déroulent durant l'été, puis les cahiers sont rédigés à l'automne. La remise en main propre est généralement prévue en janvier. Les visites réalisées en 2025 ont permis de préparer huit cahiers. Toutefois, en raison du projet du Centre de ski nordique de Rougemont, qui a mobilisé l'ensemble de notre équipe de janvier à la mi-mars 2026, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer les remises comme prévu. Nous sommes désolés de ce retard. Les remises en main propre seront effectuées sous peu si ce n'est déjà fait.

Raison d'être de ce projet

De manière générale, les propriétaires connaissent bien leur terrain. Cependant, certains éléments de biodiversité sont si discrets qu'ils peuvent facilement passer inaperçus. Les employés de l'Association du mont Rougemont sont formés pour repérer ces éléments, ainsi que les micro-habitats potentiels d'espèces sensibles ou rares.

Le cahier vise à informer le propriétaire sur les éléments naturels d'intérêt présents sur sa propriété : ruisseaux, milieux humides, observations d'espèces sensibles ou rares, présence d'habitats potentiels, etc. Cette information lui permet de mieux planifier ses travaux et de réduire les impacts négatifs sur ces milieux fragiles.

Pour 2026

En 2026, nous prévoyons rédiger deux autres cahiers. Les visites sur le terrain seront réalisées au cours de l'été par notre équipe qui débutera vers la fin du mois de mai.

Différences entre un cahier du propriétaire et un Plan d'aménagement forestier

Le **plan d'aménagement forestier** est un outil officiel reconnu par les instances publiques et privées du domaine forestier au Québec. La plupart des municipalités exigent ce document pour délivrer un permis de coupe sur un terrain forestier, ce qui est également le cas au mont Rougemont. Il est obligatoire pour obtenir le statut de producteur forestier et accéder aux subventions et exemptions de taxes disponibles.

Ce plan contient des prescriptions forestières établies par un ingénieur forestier à partir d'une analyse rigoureuse des données recueillies sur le terrain. Son coût est important et varie selon la superficie et la topographie du terrain, lequel doit avoir au moins 4 hectares. Le propriétaire doit obligatoirement respecter les prescriptions lors de ses travaux, avec une marge de manœuvre variable.

Le **cahier du propriétaire**, quant à lui, est un document informatif qui n'impose aucune obligation. Il est généralement offert gratuitement grâce à divers bailleurs de fonds, et ce, depuis plus de quinze ans au mont Rougemont. Son objectif premier est de valoriser le milieu naturel du propriétaire et de l'encourager à adopter de bonnes pratiques pour maintenir la santé de sa forêt à long terme — pour lui, sa famille et les espèces qui y vivent. Si, par la suite, le propriétaire choisit d'entreprendre de lui-même une démarche de protection reconnue et permanente, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de son programme Agir pour la faune.



Fondation de la faune du Québec

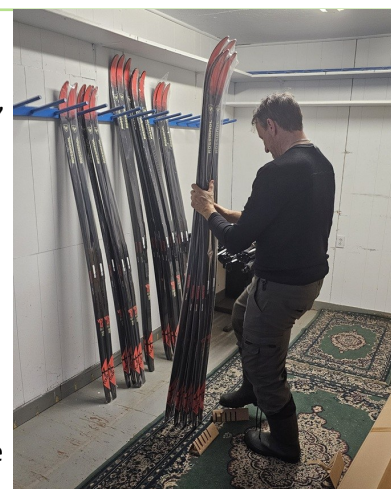


DU SKI DE FOND POUR TOUS

À la suite de la cessation des activités du Club de ski de fond et de raquette de Rougemont, l'Association du mont Rougemont a pris l'initiative de proposer une alternative sur le même site, en mode « ski nordique » (sans traçage mécanique). Le ski de fond est, sans conteste, l'activité récréative ayant le plus faible impact sur le milieu naturel. Les skieurs sont légers comparativement à la machinerie, et leurs passages n'atteignent jamais le sol ni les plantes. Cette approche du ski de fond s'harmonise donc parfaitement avec la mission de l'Association du mont Rougemont, qui vise à favoriser une utilisation durable de la montagne par ses propriétaires.

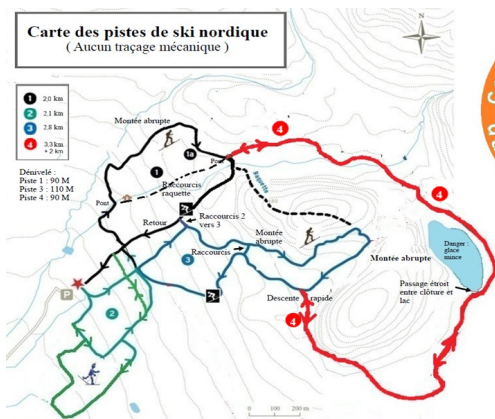
Pour expliquer leur décision de cessation, les responsables de l'ancien Club évoquaient notamment la récurrence d'événements météorologiques rendant difficile l'obtention de pistes de ski de fond adéquates. Le manque de neige, combiné à de nombreux épisodes de pluie, entraînaient des surfaces tantôt glacées et dangereuses, tantôt parsemées de roches et de branches. De plus, le traçage mécanique pouvait faire ressortir des pierres, des feuilles et de la terre. En proposant l'arrêt du traçage mécanique, l'équipe de l'Association du mont Rougemont souhaitait démontrer qu'il était possible d'obtenir des pistes praticables avec beaucoup moins de neige. C'est effectivement ce qui s'est produit : l'ouverture des pistes a été possible alors qu'il n'y avait qu'une vingtaine de centimètres de neige au sol. Par une chance inouïe, la neige est finalement tombée en bonne quantité dès la mi-janvier, malgré quelques épisodes de pluie. Il faut aussi souligner qu'une partie importante de la clientèle recherche précisément des pistes sans traçage mécanique, permettant parfois de skier dans de la neige poudreuse, à la manière du ski hors piste, ce qui procure une sensation nettement améliorée. Lors de l'annonce de la fermeture du Club, plusieurs personnes se sont dites attristées. L'équipe de l'Association du mont Rougemont y voyait également une perte importante pour le loisir hivernal local. Une demande de financement a donc été déposée au programme « Circonflexe – Prêt pour bouger » du gouvernement du Québec, administré localement par Loisir et Sport Montérégie. Grâce à l'aide financière obtenue, nous avons pu procéder à l'achat d'équipement de ski de fond destiné à des prêts quotidiens gratuits pour l'hiver 2025-2026. De plus, une contribution reçue de la municipalité de Rougemont a permis d'offrir l'accès gratuit à ses résidents.

Nous remercions chaleureusement l'équipe et les bénévoles qui contribuent à ce projet, ainsi que la ferme McArthur, qui fournit gratuitement le chalet d'accueil. Enfin, 8 propriétaires ont accepté qu'une piste traverse leur terrain, ce qui a permis d'améliorer le réseau, désormais composé de plus de 10 km de pistes.



Bénévolat : Réception et installation par Stéphane, membre de l'AMR.

Extrait du dépliant 2026 du Centre de ski nordique de Rougemont



Prêt gratuit d'équipement durant l'hiver 2025-2026 grâce à la participation financière de :

circonflexe
Prêt-pour-bouger



Notre coordonnateur Philip, accueille des bénévoles pour le balisage



Philip lors du balisage de la piste #4

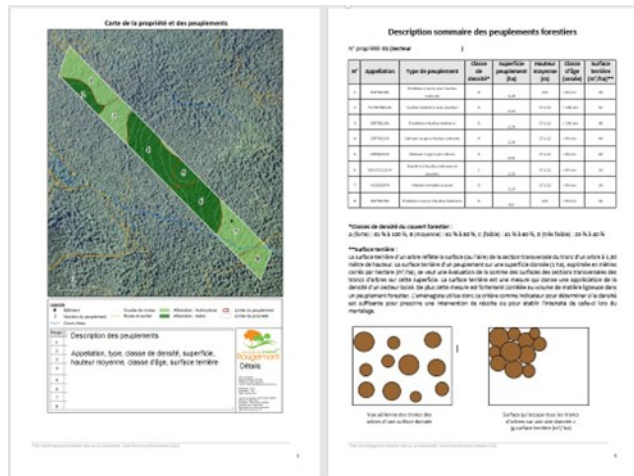


Notre directeur Pierre, profite d'une pause en admirant le paysage lors du balisage de la piste #1





PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ : FINANCEMENT DISPONIBLE POUR LA PORTION BONIFIÉE



Exemple de deux pages extraites d'un PAFB

Le **plan d'aménagement forestier** (PAF) est un outil de connaissance et de planification destiné aux propriétaires qui possèdent une superficie à vocation forestière d'au moins 4 hectares. Ce document présente les objectifs du propriétaire, une description détaillée de chacun des peuplements composant la forêt, ainsi qu'une liste de travaux suggérés, établie à partir de ces informations.

Le PAF est nécessaire pour obtenir le statut de producteur forestier et pour bénéficier du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, ainsi que du programme de remboursement des taxes foncières destiné aux producteurs forestiers. Il permet également d'avoir accès à de jeunes plants provenant des pépinières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, que ce soit pour des plantations, des enrichissements ou des regarnis.

La version « **bonifié nature** » (PAFB) s'adresse à tous les propriétaires, y compris ceux qui détiennent déjà un PAF pour leurs boisés. Selon la

date d'échéance du plan en vigueur, deux options sont possibles : une mise à jour du PAF existant ou la réalisation d'un tout nouveau plan. Cette version enrichie du PAF classique intègre les éléments d'intérêt écologique afin de gérer la forêt de manière encore plus responsable et durable.

L'objectif est de mettre en valeur non seulement le potentiel sylvicole de la forêt, mais aussi ses richesses écologiques et ses zones sensibles. Il s'agit d'une manière concrète de contribuer à la conservation des milieux naturels par une utilisation durable de la forêt. Mieux connaître son territoire, c'est pouvoir agir avec des pratiques adaptées et participer activement à la préservation de la biodiversité.

Aide financière accordée

L'aide financière s'applique uniquement à la portion bonifiée du plan d'aménagement forestier et elle varie de 500 \$ à 750 \$ selon le nombre de catégories d'éléments d'intérêt contenu sur votre propriété. Les éléments d'intérêts peuvent être, les espèces en situation précaire, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les milieux humides et hydriques, la connectivité écologique, les peuplements vulnérables aux changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes.

Les frais associés à la section régulière du PAF demeurent à la charge du propriétaire. Ces frais peuvent toutefois être déclarés au programme de remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers.

- Avec 1 catégorie d'éléments d'intérêt = 500 \$ / PAFB
- Avec 2 catégories d'éléments d'intérêt = 650 \$ / PAFB
- Avec 3 catégories d'éléments d'intérêt ou plus = 750 \$ / PAFB

Un service disponible de votre association

L'Association du mont Rougemont peut réaliser des PAFB en s'associant à des firmes de génie forestier. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir de plus amples informations au 450 779-2725.

Le déploiement des plans d'aménagement forestier bonifiés est possible grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune du Québec, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.



Fondation de la faune du Québec

Québec





DÉFORESTATION ET SÉCHERESSE Résumé d'un article rédigé par **Bruno Boulet**, ing.f. écrivain et vulgarisateur scientifique. Progrès forestier, ([Association forestière du sud du Québec](#)) édition Hiver-2026

Les forêts et les milieux humides sont au cœur des préoccupations écologiques contemporaines, car ils jouent un rôle essentiel dans le cycle hydrologique et nécessitent une prise de conscience mondiale quant à leur importance. Les forêts matures agissent comme une véritable pompe biotique, un climatiseur naturel et un immense parapluie. Elles absorbent le dioxyde de carbone, produisent de l'oxygène, atténuent le réchauffement climatique, contribuent à la formation des nuages et régulent les précipitations ainsi que les crues susceptibles de provoquer des débordements.

Plus encore, les forêts et les milieux humides préservent la structure et la perméabilité du sol, jouant simultanément le rôle d'éponge, de filtre et de réservoir. Les sols forestiers, les terres humides et les plans d'eau emmagasinent les précipitations estivales ainsi que les eaux issues de la fonte des neiges au printemps. Ces milieux atténuent les inondations, filtrent les sédiments et les polluants, et régulent le débit des cours d'eau, réduisant ainsi le ruissellement de surface et l'érosion.

La matière organique et le bois en décomposition retiennent les eaux de surface, qui s'infiltrent ensuite dans le sol poreux des forêts, favorisant la recharge des nappes souterraines avant l'arrivée des grands froids. Toutefois, ce processus demeure lent et est freiné par le gel du sol en hiver.

À la suite d'un long épisode de sécheresse estivale, les cours d'eau atteignent non seulement leur niveau le plus bas, mais les réserves d'eau souterraine deviennent également déficitaires, particulièrement dans les zones largement déboisées. Dans les villes, les banlieues et les secteurs agricoles bien drainés, les surfaces imperméabilisées et les sols dégradés ou compactés empêchent l'infiltration en profondeur des eaux de pluie, les dirigeant plutôt vers les canaux et les fossés de drainage.

Au Québec?

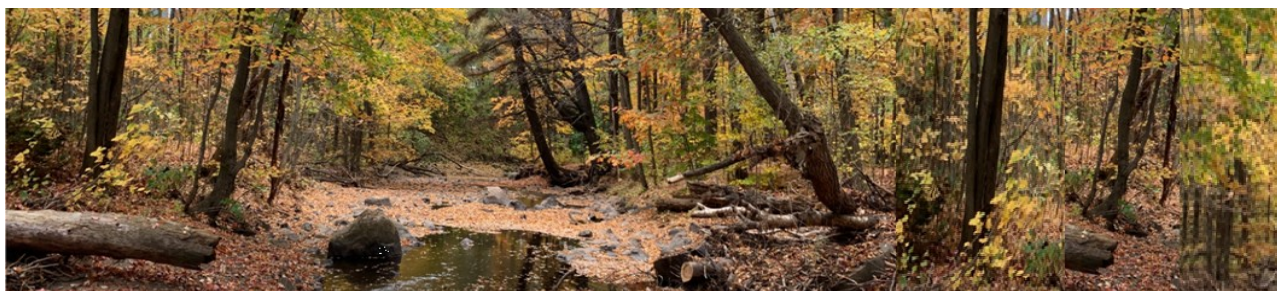
Les plans d'eau représentent 12 % du territoire québécois. Malgré la présence de 3 % des réserves mondiales d'eau douce, la province fait face à des pénuries d'eau potable de plus en plus fréquentes. Ces pénuries s'expliquent par plusieurs facteurs : la consommation excessive des usagers, la fragmentation progressive du couvert forestier, le drainage inconsidéré des milieux humides et l'impact croissant des épisodes de sécheresse. Il est d'ailleurs important de souligner que la consommation d'eau par habitant au Québec demeure supérieure à la moyenne canadienne, une des plus élevée au monde.

Les activités agricoles représentent en moyenne 13 % de la consommation totale d'eau, principalement pour l'irrigation des cultures. À titre comparatif, 41 % de l'eau est consommée par les ménages résidentiels, tandis que 46 % est utilisée par les industries, les commerces, les ateliers et les institutions.

La sensibilisation demeure essentielle pour favoriser une prise de conscience collective, encourager une gestion rigoureuse de la ressource, réduire le gaspillage et protéger les différentes sources d'eau potable. La pression exercée sur cette ressource est préoccupante dans plusieurs régions du Québec, notamment en Montérégie. Cette nouvelle réalité, exacerbée par les changements climatiques, risque de s'étendre à l'ensemble de la province. Dans certains secteurs, la recharge des eaux souterraines ne suffit plus à répondre à la demande croissante. La préservation des milieux humides et des forêts matures situés à proximité des zones agricoles et des agglomérations urbaines revêt une importance capitale, même dans un territoire largement forestier comme le nôtre, en raison de leur rôle essentiel dans la recharge des nappes phréatiques.

En Montérégie, 21 784 hectares de forêts ont été défrichés entre 2000 et 2017, principalement pour l'expansion agricole (70 %) et pour le développement résidentiel ou industriel (30 %). Ces données soulignent l'urgence de mettre en place un plan de protection des forêts résiduelles, des milieux humides et de la biodiversité qui y est associée. L'agroforesterie offre des solutions de restauration novatrices et gagne en popularité dans plusieurs municipalités en raison des nombreux services écosystémiques qu'elle procure. Toutefois, la conciliation des usages du territoire avec les intérêts écologiques et économiques demeure un défi important, d'où le rôle crucial des décideurs publics, notamment avec les Plans climat des MRC.

Lien internet vers l'article au complet : [Articles hiver 2026 | Association forestière du sud du Québec](#)





LA MIGRATION ASSISTÉE, C'EST QUOI ?

Les forêts sont sensibles au climat et plusieurs impacts des changements climatiques se font déjà ressentir à travers le pays. Les arbres semblent réagir au réchauffement des températures en se dispersant vers des habitats qui répondent mieux à leurs exigences climatiques. Cependant, certaines espèces ne pourront migrer aussi rapidement que le taux de changement de leur environnement. Les spécialistes du domaine émettent diverses hypothèses pour faciliter la résistance des forêts à ces changements. Des nombreuses options d'adaptation sont en train d'être considérées en tant que moyen de maintenir la biodiversité, la santé et la productivité des forêts. L'une des options qui gagne de plus en plus en intérêt est la **migration assistée**, soit le déplacement par l'humain, de plantes ou d'animaux vers les habitats climatiques auxquels ils sont adaptés. Par exemple, il pourrait s'agir de planter des espèces d'arbres qui sont actuellement absents naturellement d'un territoire mais qui ont le potentiel d'y croître en raison du réchauffement global. Il peut aussi simplement s'agir de plants d'espèces déjà présentes mais dont la génétique d'origine (génotype) est celle d'individus retrouvés beaucoup plus au sud. Un érable à sucre qui a poussé aux États-Unis depuis plusieurs générations a beaucoup plus de chances d'être résistant aux sécheresses et à la chaleur que ceux qui poussent actuellement dans la fraîcheur des Laurentides qui se réchauffent plus ou moins lentement. Du moins, c'est l'hypothèse. Il faudra faire des tentatives et analyser les résultats, bref faire des expérimentations, pour le vérifier.

Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques il y a beaucoup d'inconnus que seule l'expérimentation permettra d'éclairer. Cela n'est pas sans risque. Pour un propriétaire forestier qui aimerait contribuer à la résistance de sa forêt, il lui faudra une certaine tolérance au risque ou encore qu'il puisse bénéficier d'aide financière ou technique pour les minimiser. Rien n'est en place pour que la migration assistée devienne la norme en matière d'aménagement forestier. Cependant l'ensemble des intervenants y réfléchissent et rien n'empêche un propriétaire à faire ses propres expérimentations.

Des noyers noirs en Abitibi, en Gaspésie ou en basse côte nord ... une bonne idée ?

Le noyer noir n'est pas un arbre indigène au Québec. Par contre, il l'est un peu plus au sud. La tendance actuelle est qu'il remplace nos noyers cendrés qui sont très susceptibles au chancre du noyer cendré, une maladie qui décime actuellement notre espèce. En Montérégie, il ne devrait pas y avoir de problème. Les noyers noirs plantés depuis des décennies, s'y développent très bien. Les réseaux sociaux regorgent de témoignages de gens qui ont fait des petits essais dans des régions aux hivers nettement plus rigoureux. Certains n'y sont pas allés de main morte et ont planté parfois plus de 1000 plants dans ces régions dont le climat est normalement inadapté aux noyers. Ils sont très heureux de mentionner que leurs arbres poussent très bien depuis 5 ou 8 ans et que la production de fruits commence. Sauf que... le risque demeure très élevé qu'un hiver particulièrement rigoureux, avec des pointes de grands froids pendant quelques jours, puisse détruire toute la plantation. Il faut en être conscient et prêt à vivre une telle déception. Par contre, en y allant avec des génotypes plus proches de la région, le risque est diminué. L'exemple de l'érable à sucre mentionné plus haut s'applique à ce cas avec un risque beaucoup moindre.

À quelles espèces pensons-nous pour le mont Rougemont ?

La migration assistée peut être réalisée autant avec des semences qu'avec des arbres en pot. Mais quelles espèces semblent être propices pour ce faire au mont Rougemont ? Afin de minimiser les risques, il est préférable d'y aller avec des espèces ou des génotypes provenant de régions légèrement plus méridionales (Ontario, état de New-York etc). Le **noyer noir** est un bon exemple comme le seraient les **caryers** pour les Laurentides. Il ne faut pas négliger nos espèces actuelles mais avec des semences provenant de territoires plus au sud comme l' **érable à sucre**, l'**érable rouge**, l'**érable noir**, le **caryer cordiforme**, le **caryer ovale** (aux noix succulentes), le **micocoulier occidental**, l'**orme d'Amérique** (lignées résistantes), l'**ostryer de Virginie**, et les **pins**. Voici quelques espèces non indigènes prometteuses avec un potentiel commercial.

Le **châtaigner d'Amérique** (ou hybrides résistant au chancre du châtaigner, une maladie exotique qui a dévasté les peuplements d'Amérique comme ceux de l'Ontario et de l'extrême sud du Québec durant le 19^e siècle). Cet arbre est magnifique et procure un bois d'intérêt et des fruits comestibles et délicieux. Le **noyer noir** avec son bois d'ébénisterie et ses noix délicieuses avec lesquelles on peut aussi produire une huile très intéressante en cuisine. Le **tulipier de Virginie**, bien connu pour ses fleurs attrayantes est un arbre à croissance rapide utilisé en ébénisterie. Le **platane d'Amérique** produit des fruits aux vertus culinaires insoupçonnées et peut être utilisé en ébénisterie. Cette liste n'est qu'un aperçu.

À éviter absolument : Il faut toutefois éviter les espèces potentiellement envahissantes, notamment les espèces européennes ou asiatiques qui peuvent nuire à nos forêts comme l'**érable de Norvège** ou le **robinier faux acacia**.

RAPPORTEZ-NOUS VOS EXPÉRIENCES !



L'OSTRYER DE VIRGINIE, UNE EXCELLENTE ESSENCE COMPAGNE MÉCONNUE

L'**ostroyer de Virginie**, malgré son nom, est un arbre indigène du Québec. Aussi appelé *bois de fer* par les anciens, il possède l'un des bois les plus durs d'Amérique du Nord. Des témoignages rapportent que si l'on en coupe un à la scie mécanique après la tombée du jour, des étincelles jailliraient, comme si l'on sciait du métal. Son écorce, même chez les individus adultes, est immédiatement reconnaissable : elle semble formée de milliers de petites bandes verticales d'environ un centimètre de largeur, qui se détachent facilement.

Certains le considèrent plutôt comme un arbrisseau, puisqu'il dépasse rarement les 15 mètres de hauteur, atteignant au maximum une vingtaine de mètres dans les conditions les plus favorables. Or, il semble que les conditions soient particulièrement bonnes au mont Rougemont, où plusieurs individus atteignent des tailles remarquables, avec des diamètres à hauteur de poitrine avoisinant les 30 centimètres.

Une histoire ne jouant pas en sa faveur

En raison de la grande dureté de son bois, l'ostroyer a longtemps été très recherché pour divers usages : pieux de clôture, bois de tournage, manches d'outils, masses à piquet, leviers, essieux et roues de carioles. Dans les érablières exploitées, il servait surtout de bois de chauffage pour les bouilloires. Cette pression de prélèvement explique qu'il soit aujourd'hui moins abondant qu'il ne pourrait l'être au mont Rougemont.

Il demeure néanmoins bien présent, car la germination de ses graines est efficace et il figure parmi les feuillus les plus tolérants à l'ombre et aux sols secs.

Une essence compagne de premier ordre

On le retrouve toujours sous le couvert des érables en érablière, ce qui fait qu'il n'entre pas en compétition avec eux pour la lumière. La décomposition de ses feuilles est connue pour fournir du calcium au sol, un élément important en érablière. La décomposition de ses feuilles agit en réduisant l'acidification du sol. Les essences compagnes jouent un rôle crucial en érablière : elles créent des conditions de sol favorables aux érables, alors que ces derniers ont paradoxalement tendance à acidifier le sol, ce qui nuit à leur propre croissance à long terme.

Un arbre à préserver

Considérant l'ensemble de ces éléments, il ne fait aucun doute que l'ostroyer de Virginie constitue une excellente essence compagne en érablière. Il est donc pertinent d'apprendre à le reconnaître afin d'en préserver un bon nombre et de favoriser une diversité forestière bénéfique au mont Rougemont.

En résumé, l'ostroyer de Virginie :

Plus petit que les érables, il ne fait pas compétition pour la lumière

Favorise l'équilibre du sol

Un bois très solide pour diverses fabrications

Ses bourgeons sont appréciés par les oiseaux



Apprendre à reconnaître l'ostroyer de Virginie : fleurs femelles, tronc et feuilles



Une association pour vous ; Devenez membre!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026 (avec option d'un petit repas)

Mercredi le 29 avril à 17h30 (avec repas) ou 19h00 (sans repas)

Érablière mont Rouge (540 Chemin du Moulin, Rougemont QC J0L 1M0)

Il y aura une dégustation et concours du meilleur sirop d'érable du mont Rougemont.

AVIS AUX ACÉRICULTEURS : APPORTEZ VOTRE MEILLEURE CUVÉE 2026.

Cout du repas : 25\$. Il est essentiel de s'inscrire si vous choisissez l'option «avec repas».

Pour inscription : Par le site internet au : <https://www.montrougemont.org/evenements/assemblee-generale-annuelle-2026> .

Par courriel au: info@montrougemont.org

Sur notre page Facebook: www.facebook.com/MontRougemont

Par téléphone: (450) 779-2725

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE, C'EST L'ASSEMBLÉE DE VOTRE MONTAGNE

<https://www.montrougemont.org>



À propos - Devenir membre -



DEVENIR MEMBRE, C'EST SIMPLE ET IMPORTANT !

-Par internet: allez à l'onglet « [Devenir membre](#) » de notre site au www.montrougemont.org et répondez aux questions obligatoires (une adresse courriel est nécessaire pour ce faire).

-Par téléphone: au 450 779-2725. Notre coordonnateur se fera un plaisir de vous aider à devenir membre.

-Il n'en coûte que 30\$ par année pour les propriétaires ou résidents de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Damase et Rougemont ou 15\$ pour les collaborateurs/amis (sans droit de vote). Ne manquez pas l'Assemblée générale annuelle. Y participer est aussi une bonne occasion de devenir membre et d'y rencontrer des voisins ou collaborateurs qui

ont à cœur d'assurer une utilisation harmonieuse et durable du mont Rougemont.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES!

Communiquez avec nous! Nous serons heureux de venir vous rencontrer.

POUR NOUS JOINDRE OU PARTICIPER:

Par courriel à : info@montrougemont.org

En nous suivant sur notre page [Facebook](#) au: [@MontRougemont](#)

Par téléphone au: **450 779-2725**

Par la poste à: **Association du mont Rougemont, 11, chemin de Marieville, Rougemont (Québec) J0L 1M0**



Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de son programme Agir pour la faune.

